

## *Département de la Haute-Vienne*

❖ *Commune de DOMPS*

### *Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal*

Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, le vingt huit octobre deux mil vingt deux à 20 h 30, suivant convocation en date du vingt et un octobre deux mil vingt deux, sous la présidence de Mme BOUR Coline, Maire.

*Étaient présents* : Mme BOUR Coline, Mr BOUTY Serge, Mr CHASSAGNE Yannick, Mr LEROUSSEAUD Sébastien, Mr LECOMTE Jean Luc, Mr MONTHEIL Jean Pierre

*Membres excusés ayant donné pouvoir* : Mme BELLET Béatrice à Mr BOUTY Serge  
Mr CHARIAL Nicolas à Mr MONTHEIL Jean Pierre  
Mr VERHELST Eduard à Mr LECOMTE Jean Luc

*Membre excusé* : Mr BREUX Sylvain

*Membre absent* : Mme CYRILLE D'HOOP Aurore

*Date de convocation du Conseil Municipal* : 21 octobre 2022

*Secrétaire de séance* : Mr BOUTY Serge

#### *Délibération 2022/048 en date du 28 octobre 2022*

#### *Autorisation des dépenses avant le vote du budget primitif 2023*

Madame le Maire indique qu'il est nécessaire d'engager, de liquider, et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif : achat de matériel, travaux urgents....

**A l'unanimité le conseil municipal décide :**

- D'autoriser Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget 2023 (déduction faite de celles imputées au chapitre 16).
- De dire que ces crédits seront inscrits au budget lors de son adoption et le Maire devra préciser au Conseil Municipal le montant et l'affectation des crédits utilisés.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.  
En Mairie le 2 novembre 2022  
Le Maire



Accusé de réception en préfecture  
087-218705804-20221028-2022-048-DE  
Date de télétransmission : 02/11/2022  
Date de réception préfecture : 02/11/2022